

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Le bulletin d'inscription rempli et signé
- un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique de la natation.
- Une attestation d'assurance responsabilité individuelle ou nous fournir le numéro de votre licence Fédération Française Sport Pour Tous.
- Le règlement de mon adhésion en chèque à l'ordre de USB marsouins, en espèces, en coupons Sport ANCV ou en chèque vacance ANCV.



**SECTION  
MARSOUINS  
Adultes et ados  
Saison 2021**



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

Nom de jeune fille : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Commune :** .....

**Date de naissance :** ..... / ..... / .....

Tél Fixe : ..... Portable : .....

**Adresse Mail\*** (bien visible) : .....

*\*En fournissant votre email, vous acceptez de recevoir des informations par voie électronique de l'association. Vous pouvez, à tout moment, demander l'arrêt de ces envois.*

Droit à l'image : Je soussigné(e) M/Mr .....

Autorise     Refuse

-d'être pris(e) en photo et/ou filmé(e) lors de manifestations organisées par l'association.

-d'utiliser ces mêmes images et/ou vidéos à des fins de communication (affiches, articles presse...).

Fait le ...../...../..... à ..... Signature :

Montant de la cotisation :

Non licencié : 45€ (cotisation USB : 20.30€ + Licence FFSPT : 24.70€)

Licencié: 20.30€ N° de licence FFSPT :.....

**Forfait famille\*\*\*** : montant total des cotisations USB adulte et enfant + 34.20€ de licence FFSPT famille.

Nb d'adultes :.....X 20.30€ =.....€. Nb d'enfant.....X 14.90€=..... €

Montant total des cotisations:.....€ + 34.20€ de licence=.....€.

*\*\*\*Exclusivement réservé à : 1 adulte avec 1 à 4 enfants de – de 18 ans ou 2 adultes avec 1 à 3 enfants de – de 18 ans*

Règlement :  Chèque  Espèce  Coupon Sport  Chèque vacance

Date d'adhésion:...../...../.....

**Durée de l'adhésion :** du 11 juin 2021 au 31 aout 2021

**L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur mise à sa disposition au siège de l'association ainsi que sur le site Internet de l'association, et déclare vouloir adhérer à l'association Union Sportive de la Blanche.**

**Site Internet : [www.usbseyne.com](http://www.usbseyne.com)**

Date et signature de l'adhérent :

## Fonctionnement des séances:

Ouvertes à tous quel que soit le niveau de nage, ces séances permettent aux adolescents et aux adultes de profiter de créneaux horaires réservés à la nage. Chacun est libre de son programme et peut s'il le souhaite profiter des conseils avisés de Yannick pour progresser.

Pendant ces séances un programme de nage est mis à la disposition pour ceux qui le veulent.

Les membres peuvent accéder aux trois créneaux horaires.

## Jours et horaires des séances :

Mardi et vendredi: de 18h45 à 20h00

### A partir du 21 juin 2021 :

1 créneau supplémentaire le lundi de 12h15 à 13h15

### A partir du 6 juillet au 31 aout 2021 :

Uniquement le vendredi : de 19h00 à 20h00

**Nous vous communiquerons toutes les informations utiles et importantes relatives à la vie du club par mail.**

**Informations légales** : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et au bon fonctionnement de notre association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la gestion de l'association par les membres élus du bureau de l'association. En fournissant votre email, vous acceptez de recevoir des informations par voie électronique de l'association. Vous pouvez, à tout moment, demander l'arrêt de ces envois. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Président de l'association Union Sportive de la Blanche ou à l'un des autres membres élus du bureau qui lui transmettra. Le fichier des adhérents fait l'objet d'une dispense de déclaration à la CNIL conformément à la "Dispense n°8 - Délibération n°2006-130 du 9 mai 2006 décidant de la dispense de déclaration des traitements relatifs à la gestion des membres et donateurs des associations à but non lucratif régies par la loi du 1er juillet 1901" émise par la CNIL.